

### INSCRIPTION / RESERVATION :

Les inscriptions périscolaires s'effectuent par le biais du portail famille, **une fois la fiche famille dûment remplie et transmise à notre secrétariat**, à l'adresse suivante : <https://cc-laveyle.portail-defi.net>

En cas de problème, contacter le secrétariat du service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

### ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MEZERIAT :

- **Matin :** Un accueil est assuré à partir de 07h30 à l'école maternelle et à 07h20 à l'école élémentaire tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Les animateurs accompagnent ensuite les enfants jusqu'à leur classe (pour les enfants de maternelle).
- **Soir :** Les enfants de maternelle sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe, et sont accompagnés jusqu'à l'accueil périscolaire dans les locaux de l'école maternelle jusqu'à 17h20 du lundi au jeudi. Ils rejoignent ensuite le groupe à l'école élémentaire à 17h30. Le vendredi, dès la fin de la classe, les enfants sont accompagnés directement à l'accueil périscolaire élémentaire.
- Les enfants de l'élémentaire sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe pour y pratiquer leurs activités, jusqu'à 18h30 maximum.
- **Inscriptions :** Toute inscription s'effectue OBLIGATOIREMENT sur le portail famille selon les délais à respecter (jusqu'au mercredi 12h00 concernant des modifications pour la semaine suivante). Pour tout changement de dernière minute (réservation ou annulation), les familles ont l'obligation de prévenir le service jeunesse **au plus tard la veille de l'accueil** au **04.74.50.24.39** ou par mail : [secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr](mailto:secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr). Dans le cas contraire, la totalité de la place d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

**ATTENTION :** Un suivi régulier des inscriptions en cours est à effectuer dans l'espace « Inscription » / « Calendrier » (via un ordinateur). Cet espace n'est qu'un visuel, **ne pas générer d'inscription ou annulation à cet endroit.**

- **Facturation :** Une facture est envoyée chaque mois par mail, dans la première quinzaine du mois suivant. Elle est instantanément consultable et payable sur le portail famille.
- **Tarifification :** Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial.

QF inférieur ou égal à 765 €                      1.07 € la ½ heure

QF compris entre 766 et 1000 €              1.11 € la ½ heure

QF compris entre 1001 et 1301 €              1.15 € la ½ heure

QF supérieur à 1301 €                              1.19 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

- **Découpage des tranches horaires pour facturation :** (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)

Mézériat maternelle	Accueil matin		Accueil soir				
	07h30 08h00	08h00 08h30	16h20 16h50	16h50 17h20	17h20 17h50	17h50 18h20	18h20 18h30
Mézériat élémentaire	Accueil matin		Accueil soir				
	07h20 07h50	07h50 08h20	16h10 16h40	16h40 17h10	17h10 17h40	17h40 18h10	18h10 18h30

**Toute demi-heure entamée est une demi-heure facturée**

### ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h30 à 18h.

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.